

Questions/Réponses

A propos des médicaments à base de dompéridone (Motilium et génériques)

Version de février 2014, actualisée en juin 2019

1. Pourquoi prescrit-on de la dompéridone ?
2. Quels sont les risques éventuels d'un traitement par dompéridone ?
3. Je prends un médicament à base de dompéridone que mon médecin m'a prescrit, dois-je l'arrêter ?
4. Mon enfant est sous traitement par dompéridone, dois-je revoir mon médecin en urgence ?
5. Par quels autres produits puis-je remplacer le médicament à base de dompéridone que je prends ?
6. J'ai chez moi des médicaments à base de dompéridone, que dois-je faire ?

1. Pourquoi prescrit-on de la dompéridone ?

La dompéridone est indiquée pour le soulagement des symptômes de type nausées et vomissements, chez l'adulte et l'adolescent de plus de 12 ans.

2. Quels sont les risques éventuels d'un traitement par dompéridone ?

Le risque de trouble du rythme cardiaque (arythmie ventriculaire dite « torsade de pointe ») est rare, mais connu. Ce risque est précisé dans la notice des spécialités à base de dompéridone (Motilium, Périidys et génériques).

L'ANSM a régulièrement rappelé la prudence nécessaire lors de la prescription de spécialités à base de dompéridone notamment chez les patients présentant des troubles du rythme cardiaque, des troubles électrolytiques ou des maladies cardiaques déjà existantes (insuffisance cardiaque). Le risque peut être plus élevé chez les patients âgés de plus de 60 ans ou chez ceux traités par des doses quotidiennes supérieures à 30 mg.

3. Je prends un médicament à base de dompéridone que mon médecin m'a prescrit, dois-je l'arrêter ?

En l'absence de trouble de rythme cardiaque connu, il n'est pas nécessaire d'arrêter le traitement s'il est bien toléré. Toutefois, il est conseillé d'utiliser le médicament à la dose efficace la plus faible pour la durée la plus courte possible. Lors d'une prochaine consultation vous pourrez en reparler avec votre médecin.

D'autre part, ce médicament ne doit plus être utilisé chez l'enfant de moins de 12 ans.

4. Mon enfant est sous traitement par dompéridone, dois-je revoir mon médecin en urgence ?

- ◆ Si votre enfant a moins de 12 ans et qu'il est actuellement sous traitement par dompéridone vous devez revoir votre médecin et discuter avec lui des alternatives à la dompéridone, médicamenteuses ou non. En effet, l'utilisation de la dompéridone est désormais restreinte aux adolescents de plus de 12 ans et aux adultes.
- ◆ Si votre enfant âgé de plus de 12 ans et pesant plus de 35 kg est actuellement sous traitement pour quelques jours et qu'il tolère bien ce traitement, il n'est pas nécessaire de consulter votre médecin en urgence. Il est toutefois recommandé de ne pas dépasser la dose prescrite, ni la durée indiquée par votre médecin.
Si le traitement par dompéridone est prescrit pour une durée supérieure à 7 jours et qu'il est bien toléré (aucun effet indésirable observé), il est recommandé de consulter votre médecin, sans urgence, afin de discuter avec lui des alternatives, médicamenteuses ou non, à la dompéridone.

5. Par quels autres produits puis-je remplacer le médicament à base de dompéridone que je prends ?

Il existe des alternatives thérapeutiques au traitement par dompéridone pour traiter les nausées et vomissements. Vous pouvez en parler avec votre médecin qui seul pourra adapter votre thérapeutique à sa cause et à votre situation individuelle.
Des règles hygiéno-diététiques pourront aussi être recommandées ou associées.

6. J'ai chez moi des médicaments à base de dompéridone, que dois-je faire?

Ces médicaments ne doivent être utilisés que si votre médecin vous les prescrit à nouveau. Il convient de ne pas les administrer à des enfants de moins de 12 ans ou de moins de 35 kg.